

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS: L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS				
Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus			
CAHORS. — D.	6 ^h 25	12 ^h 50	2 ^h 20	8 ^h 30	4 ^h 41	10 ^h 22	5 ^h 25	TOULOUSE. D.	5 ^h 40	9 ^h 16	2 ^h 30	CAHORS. — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 16	PARIS. — D.	8 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10
Mercuès.	6 40	1 4	6 45	8 30	5 45	10 38	5 38	BORDEAUX. D.	7 25	10 40	4 40	Cahors. — D.	7 49	11 41	5 23	— Express.	8 30	11 30	5 10
Parnac.	6 59	1 16	6 27	8 30	5 45	10 38	5 38	BORDEAUX. D.	7 25	10 40	4 40	CAHORS. — D.	7 49	11 41	5 23	— Expres.	8 30	11 30	5 10
Luzach.	7 1	1 23	6 35	8 30	5 45	10 38	5 38	BORDEAUX. D.	7 25	10 40	4 40	CAHORS. — D.	7 49	11 41	5 23	— Expres.	8 30	11 30	5 10
Castelfranc.	7 18	1 37	6 50	8 30	5 45	10 38	5 38	BORDEAUX. D.	7 25	10 40	4 40	CAHORS. — D.	7 49	11 41	5 23	— Expres.	8 30	11 30	5 10
Puy-l'Évêque.	7 30	1 48	7 3	8 30	5 45	10 38	5 38	BORDEAUX. D.	7 25	10 40	4 40	CAHORS. — D.	7 49	11 41	5 23	— Expres.	8 30	11 30	5 10
Duravel.	7 40	1 57	7 12	8 30	5 45	10 38	5 38	BORDEAUX. D.	7 25	10 40	4 40	CAHORS. — D.	7 49	11 41	5 23	— Expres.	8 30	11 30	5 10
Soturac-Touzac.	7 49	2 6	7 21	8 30	5 45	10 38	5 38	BORDEAUX. D.	7 25	10 40	4 40	CAHORS. — D.	7 49	11 41	5 23	— Expres.	8 30	11 30	5 10
Fumel.	8 1	2 17	7 33	8 30	5 45	10 38	5 38	BORDEAUX. D.	7 25	10 40	4 40	CAHORS. — D.	7 49	11 41	5 23	— Expres.	8 30	11 30	5 10
M-Libos. — A.	8 8	2 23	7 40	8 30	5 45	10 38	5 38	BORDEAUX. D.	7 25	10 40	4 40	CAHORS. — D.	7 49	11 41	5 23	— Expres.	8 30	11 30	5 10
BORDEAUX. — A.	8 8	2 23	7 40	8 30	5 45	10 38	5 38	BORDEAUX. D.	7 25	10 40	4 40	CAHORS. — D.	7 49	11 41	5 23	— Expres.	8 30	11 30	5 10
PARIS — Ar.	11 46	4 37	2 48	8 30	5 45	10 38	5 38	BORDEAUX. D.	7 25	10 40	4 40	CAHORS. — D.	7 49	11 41	5 23	— Expres.	8 30	11 30	5 10

Cahors, le 19 Juin.

OU VA L'EUROPE

La mort de l'Empereur d'Allemagne remet en jeu cette éternelle question de conflagration générale qui a déjà fait verser des flots d'encre, en attendant de faire couler des flots de sang.

Tant que le fil qui retenait l'Empereur Frédéric III à la vie n'a pas été rompu, les prophètes de malheur qui voient partout des points noirs, ont dû pourtant garder une certaine réserve dans leurs lugubres prophéties.

La tournure pacifique que le successeur du vieux Guillaume avait imprimée à son Gouvernement, sous l'égide libérale de l'Impératrice, était d'autant plus rassurante, qu'une amélioration factice dans la santé du souverain le faisait présumer durable. Et ce ne sont ni les mesures vexatoires prises contre nos compatriotes à la frontière franco-allemande; ni les imprudentes paroles soufflées à M. Tisza par les reptiles à la solde du chancelier, qui, devant la réprobation de la plupart des nations européennes, pouvaient faire craindre pour la paix unanimement réclamée.

Mais, à présent que le belliqueux élève de M. de Bismarck est appelé par la mort de son père à ceindre la couronne impériale, juste au moment où la disgrâce de son mentor paraissait arrêtée à la cour, tout va changer, dit-on.

Il faut entendre les sinistres augures, dont nous parlions tout à l'heure, exulter en faisant des gorges chaudes de la quiétude à laquelle se laissaient aller leurs contra-

dicteurs. A les en croire, la triple alliance va se lever comme un seul homme pour courir sus à la France, qui n'aura dans son isolement, qu'à prendre son parti d'un nouveau démembrement de son territoire et d'un appel obligé à ses capitaux.

Pour nous, qui voyons les choses avec plus de calme, nous trouvons que ce sont là, des exagérations dont l'avenir ne tardera pas à démontrer le peu de fondement.

Sans doute l'avènement du Kronprinz Guillaume, en rendant à M. de Bismarck l'influence dont il jouissait jadis à la cour, va faire relever la tête au parti de la guerre. De plus les sentiments hostiles dont le nouvel empereur a toujours fait preuve à l'égard de la France vont avoir toute liberté de se manifester. Pas une vexation ne sera épargnée à nos compatriotes, sur le territoire allemand; pas une occasion de mettre en échec notre diplomatie ou de porter atteinte à notre prestige, ne sera négligée.

Mais de là, à affirmer qu'un conflit assez grave pour amener une rupture entre les deux pays, sera provoqué à bref délai, il y a un abîme.

Si, en effet, le nouvel empereur a la réputation d'un foudre de guerre, avide de conquêtes et de massacres, il ne faut pas oublier non plus que M. de Bismarck est un fin politique, trop soucieux de son autorité pour la compromettre dans une aventure, qui couronnée par un dénouement fatal, serait la fin de son orgueilleuse domination.

Or, le véritable empereur, ce sera M. de Bismarck.

Lui seul aura la direction des affaires et tranchera du maître à l'égard du présom-

ptueux jeune homme dont la soumission aux conseils de son éminent précepteur, a été jusqu'au mépris de toute piété filiale.

M. de Bismarck seul décidera de la paix ou de la guerre; et il sait ce que vaut maintenant la France, au point de vue militaire.

LA LOI SUR L'ARMÉE

Le Sénat a commencé aujourd'hui la deuxième délibération du projet de loi sur le recrutement de l'armée.

Il est à souhaiter que la discussion soit menée aussi rapidement que possible, afin de permettre à la Chambre de se prononcer avant les vacances, sur les modifications introduites dans le projet primitif, et au gouvernement de promulguer la loi sans retard.

La France veut la paix, mais au lendemain surtout des événements qui viennent de se produire et en vue des conséquences qu'ils peuvent avoir, il convient d'assurer à notre armée son maximum de force. Cette nécessité une fois reconnue, et l'on sait avec quelle précision, à la fois discrète et sûre, elle a été signalée par le ministre de la guerre, M. de Freycinet, il serait absolument regrettable de ne pas mettre au plus tôt en vigueur la nouvelle loi, dont les deux Chambres du Parlement ont successivement reconnu l'efficacité.

Comme on le sait déjà, la nouvelle loi augmente les effectifs et réduit dans de très-fortes proportions les exemptions et les dispenses; elle porte de vingt à vingt-cinq ans la durée de l'obligation du service

militaire désormais égale pour tous.

Aux termes de l'article 40, tout Français reconnu propre au service militaire fait partie successivement: 1^o De l'armée active pendant trois ans; 2^o De la réserve de l'armée active pendant six ans et demi; 3^o De l'armée territoriale pendant six ans; 4^o De la réserve de l'armée territoriale pendant neuf ans et demi.

En temps de guerre, aucune dispense ne sera plus valable. En temps de paix, il n'y a plus d'exemptés, mais seulement des dispensés à titre provisoire qui seront au minimum soumis pendant un an au service d'activité. Ainsi en sera-t-il, notamment, des soutiens indispensables de famille, des professeurs, maîtres répétiteurs et instituteurs, des jeunes gens qui poursuivent leurs études en vue d'obtenir ou qui ont obtenu divers brevets universitaires et autres, des élèves ecclésiastiques, etc. En cas de mobilisation, les étudiants en médecine et en pharmacie et les élèves ecclésiastiques, seront versés dans le service de santé.

Leur année de service actif terminée, tous les jeunes gens appartenant à ces diverses catégories, seront, au cours des années suivantes, appelés pendant quatre semaines. Ils suivront ensuite le sort de la classe à laquelle ils appartiennent. Ceux d'entre eux qui ne poursuivront pas régulièrement les études en vue desquelles la dispense a été accordée, seront tenus d'accomplir les deux années de service dont ils avaient été dispensés.

En compensation de la dispense partielle dont ils bénéficient, les jeunes gens des diverses catégories que nous venons de rappeler ou ceux qui, pour tout autre motif, profitent de l'exonération du service mili-

145 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

III

DANS LEQUEL REPARAISSENT PLUSIEURS DE NOS ANCIENS PERSONNAGES

Les véritables parisiens ont cela de particulier, qu'en général la fortune ne les surprend jamais, parce qu'ils l'attendent toujours.

Aussi, lorsqu'elle frappe par hasard à leur porte, les trouve-t-elle prêts à la recevoir, sans paraître déplacés dans leur nouvelle position.

Les fêtes du mariage furent splendides. Elles eurent lieu à l'hôtel d'Hirigoyen et eurent un grand retentissement.

Les journaux du *high-life* en rendirent compte. Commencées à Paris, elles se continuèrent à la campagne, où elles ne prirent fin qu'au bout de dix jours.

Les nouveaux mariés passèrent leur lune de miel dans leur campagne, où ils séjournèrent pendant toute la belle saison.

Puis, vers la fin du mois d'octobre, ils rentrèrent

à Paris et s'installèrent dans leur maison de la rue Bénard, à Plaisance, que Julian avait achetée pour eux.

Le docteur d'Hirigoyen était rentré en France avec les glorieux débris de notre armée décimée, non par l'ennemi, mais par l'horrible *vomito negro*.

Le docteur revenait chevalier du Bain, commandeur d'Isabelle la Catholique, grand-officier de la Légion d'honneur et membre de l'Institut.

Les enfants du docteur, Bernard et sa femme, avaient été au-devant de lui jusqu'à Cherbourg, où il devait arriver d'un moment à l'autre.

Ils l'attendirent. En mettant le pied à terre, les premières personnes que vit le docteur furent ses enfants.

La joie fut immense de part et d'autre, et la rencontre véritablement attendrissante. Le soir même on retourna à Paris.

Ce fut avec une douce émotion et un bonheur indicible que le docteur prit possession et s'installa dans l'appartement que ses enfants avaient pris tant de soin de préparer pour lui.

Une seule chose restait obscure dans l'esprit du docteur. Il ne comprenait rien à ce luxe princier, à ces apparences fastueuses dont il était entouré.

Tout cela l'inquiétait. Il cherchait vainement à deviner les causes mystérieuses d'un changement aussi complet.

Enfin, n'y tenant plus, il demanda nettement une explication, qui ne se fit pas attendre.

Une conversation de dix minutes avec son fils, et la lettre de don Cristoval de Cardenas, que Denizà lui fit lire, le mirent tout de suite au cou-

rant de tout ce qui s'était passé.

Le docteur approuva hautement la conduite sage et délicate de sa fille; il félicita chaudement Bernard de sa nouvelle fortune et surtout de son mariage avec Mariette, pour laquelle il éprouvait une affection véritablement paternelle.

Sur ces entrefaites, un très bel hôtel mitoyen de l'hôtel d'Hirigoyen fut mis en vente par suite du décès de son propriétaire.

Julian, sans en parler à personne, pas même à sa femme, se rendit acquéreur de cet hôtel.

Il y mit aussitôt un monde d'ouvriers et en changea toutes les dispositions intérieures, dont il ne paraissait pas satisfait.

Ces travaux terminés, il fit meubler cet hôtel avec un grand luxe et surtout avec le plus grand confort.

Cela fait, il acheta dix chevaux carrossiers, six chevaux de selle magnifiques, plusieurs voitures de différentes formes, engagea des domestiques en grand nombre; puis, en dernier lieu, il fit percer une porte de communication dans le mur mitoyen des deux hôtels.

Cette dernière mesure excita au plus haut point la curiosité de madame d'Hirigoyen.

Tous ces mystères l'intriguaient fort; plusieurs fois elle avait été sur le point d'interroger son mari, chaque fois elle avait aperçu sur ses lèvres un sourire d'une expression si singulière que toujours elle s'était arrêtée au moment d'ouvrir la bouche.

La jeune femme s'était alors tournée vers son beau-père.

Mais celui-ci, d'une seule phrase, avait coupé court à toutes les questions de sa fille.

— Chère enfant, lui avait-il répondu, je ne connais pas le premier mot de cette affaire et je ne m'en inquiète pas le moins du monde, convaincu que tout ce que fait Julian, il a d'excellentes raisons pour le faire.

La jolie curieuse, ainsi repoussée de tous côtés, s'était mordu les lèvres et avait boudé.

Si parfaite que soit une femme, elle a ses côtés faibles, ses nerfs, que sais-je?

Mais Julian avait feint de ne pas remarquer cette bouderie, ce qui avait rendu Denizà furieuse.

Un matin, après le déjeuner, il annonça à sa femme, de l'air le plus indifférent, qu'il attendait à dîner, le jour même, quelques amis qu'elle serait probablement heureuse de voir, et il la pria de donner ses ordres en conséquence.

Puis il embrassa sa femme et sortit pour aller, dit-il, voir son ami Bernard et l'inviter, ainsi que sa femme, à venir le voir.

— Mon mari n'est plus le même, ajouta Denizà avec dépit dès qu'elle fut seule, il y a certainement quelque chose qu'il me cache.

En ce moment, elle entendit le bruit de la voiture qui s'éloignait.

— Où peut-il aller ainsi? ajouta-t-elle. Je le saurai.

Elle devait l'apprendre le jour même.

La voiture s'arrêta aux Tuileries, devant la grille qui fait face à la rue Castiglione, derrière une autre voiture que Julian reconnut pour appartenir à Bernard.

Il descendit et pénétra dans le jardin.

Il aperçut presque aussitôt son ami, commodément installé à une table de café de la grande

aire, sont assujettis au paiement d'une taxe, dite taxe militaire.

Cette taxe a donné lieu à de vives discussions. Peut-être n'est-til pas inutile de rappeler ici les principales dispositions actuellement adoptées, sur lesquelles le Sénat doit délibérer de nouveau :

La taxe militaire se compose de :

1° Une taxe fixe de 6 fr. ; 2° une taxe proportionnelle, égale au montant en principal de la cote personnelle et mobilière de l'assujetti.

Si cet assujetti a encore ses ascendants du premier degré ou l'un deux, la cote est augmentée du quotient obtenu en divisant la cote personnelle et mobilière de celui de ces ascendants qui est le plus imposé à cette contribution, en principal, par le nombre des enfants vivants ou des enfants représentés dudit ascendant.

Au cas de non imposition des ascendants du premier degré, il sera procédé comme il vient d'être dit, sur la cote des ascendants du second degré, en tenant compte des enfants de l'ascendant de chaque degré.

La taxe fixe et la taxe proportionnelle sont réduites de moitié quand la classe de l'assujetti passe dans la réserve de l'armée territoriale.

La taxe fixe n'est pas due par les hommes exemptés pour des infirmités entraînant l'incapacité absolue du travail.

La taxe est établie au 1^{er} janvier pour l'année entière.

Elle cesse par le décès de l'assujetti.

Elle cesse également par l'incorporation des ajournés dans l'armée active.

Elle est due par les autres assujettis jusqu'à la libération de leur classe de toute obligation militaire. Elle n'est pas due pour le temps pendant lequel ces assujettis sont incorporés dans l'armée active ou dans l'armée territoriale.

La nouvelle loi contient encore plusieurs autres dispositions importantes. Elle subordonne à l'accomplissement du service militaire la nomination à un grand nombre d'emplois de l'Etat. Elle décide qu'une loi spéciale déterminera l'organisation, uniforme, dans tous les établissements d'instruction publique, de l'instruction militaire pour les jeunes gens de 17 à 20 ans qui arriveront ainsi au régiment avec une éducation militaire déjà avancée.

En résumé, la nouvelle loi nous le répétons, augmente les effectifs, généralise l'instruction militaire, répartit plus également les charges du service obligatoire entre tous les citoyens, rend moins pénible pour la jeunesse l'apprentissage du maniement des armes, et ne néglige rien, en un mot, pour assurer la défense du territoire contre toute éventualité d'invasion. En insistant pour

que cette loi soit votée à bref délai, le gouvernement républicain remplira envers le pays le premier et le plus imprescriptible de tous ses devoirs. Il y a des moments où les heures comptent plus que double.

★★

Revue des Journaux

La note qui domine dans la presse française relativement au changement de règne qui vient de se produire en Allemagne, c'est que M. de Bismarck y sera plus que jamais tout puissant, qu'il est probable que la paix ne sera pas troublée, mais que la France, aujourd'hui, un peu plus qu'hier, doit se tenir sur ses gardes.

Le *Siccle* s'exprime ainsi :

Le nouveau souverain devra compter avec l'auteur véritable de l'unité germanique et M. de Bismarck, n'est, ni un aventurier, ni un homme faible, disposé à jouer ou à laisser jouer sur un coup de dès l'œuvre de toute sa vie. Le nouveau souverain devra compter avec l'Allemagne, dont les rois et les princes, n'ont plus devant eux, le vainqueur de Sadowa et de Sedan. Il devra compter avec ses alliés, il devra compter avec cet ensemble de gouvernements et de peuples qui s'appellent l'Europe, et qui reculeront longtemps devant la responsabilité d'un conflit formidable où peuvent sombrer non seulement des millions d'hommes, mais des Etats tout entiers.

Le vrai danger pour la paix sera le jour où M. de Bismarck suivra dans la tombe les deux souverains qu'il a fait passer du trône de Prusse sur le trône d'Allemagne.

La *Justice* :

Au surplus, les intentions du gouvernement allemand sont des éléments dont il faut tenir compte, mais en seconde ligne. Plaçons notre confiance en nous-mêmes ; consacrons tous nos soins à ce que cette confiance ne soit pas une illusion.

La France veut la paix ; la volonté de l'empereur d'Allemagne est, pour son maintien, une condition importante, mais non décisive.

Le *Rappel* :

M. de Bismarck, va regagner d'un coup toute l'influence qu'il avait semblé perdre dans ces derniers mois. Le « libéralisme » de Frédéric III n'a pas empêché le chancelier de traiter l'Alsace-Lorraine plus durement qu'elle n'avait été traitée sous Guillaume I^{er}. Des ordres étaient même donnés pour la mettre en état de siège à son premier murmure contre les passeports. Pourtant il n'était plus tout à fait ce qu'il avait été. Il va le redevenir. Or, quand il était tout puissant, il n'a pas voulu la guerre, puisqu'il ne l'a pas faite ; je ne vois pas pourquoi ce qu'il n'a pas voulu sous Guillaume I^{er}, il le voudrait sous Guillaume II.

Le *National* :

Si le nouvel empereur n'écouait que ses préférences, il donnerait libre carrière à ses goûts aventureux. Mais il n'est pas possible de risquer une aussi formidable partie sans être poussé par un sentiment populaire, sans avoir au moins le consentement de la nation. L'Allemagne partagera-t-elle les

est temps que cela finisse. Ma femme est furieuse contre moi, tous ces mystères lui agacent les nerfs au plus haut degré. Tout à l'heure, quand je l'ai quittée, elle avait presque les larmes aux yeux. J'ai été sur le point de tout lui avouer, tant j'étais peiné.

— Pauvre chère Denizà ! elle doit être, en effet, bien malheureuse. Elle n'est pas accoutumée à toutes ces cachotteries ; aussi je me suis bien gardé d'aller la voir ; si elle m'avait interrogé de sa douce voix, je crois que je n'aurais pas eu le courage de me taire, et que je lui aurais tout dit, malgré la promesse que je t'ai faite.

— Je te reconnais bien là, poltron ! dit gaiement Julian en vidant son verre et le reposant sur la table. Tu sais que nous comptons sur ta femme ce soir ?

— Je le lui ai dit, elle arrivera à six heures et demie ; c'est bien l'heure, n'est-ce pas ?

— Oui. Elle ne sait rien ?

— Pas un mot ; d'ailleurs, avec elle, il est facile de ne rien lui dire, elle n'interroge jamais ; elle sait que lorsque je sors c'est presque toujours pour aller te voir, cela lui suffit.

— A la bonne heure ! cette gentille Mariette est un véritable bijou.

— Tu as raison ; aussi, ma foi, je me laisse égoïstement dorloter par elle ; je l'aime, sur ma foi, tous les jours davantage. Moque-toi de moi si tu veux, cela m'est égal.

— Je m'en garderai bien, cher ami, d'autant plus que je suis absolument dans la même situation que toi. A propos, et Tahera, qu'en fais-tu ?

— Il s'est construit une *enramada* dans mon jardin ; il s'y est installé et n'en sort presque plus ;

idées de son empereur ? C'est ce que nous croyons pas.

Le *Temps* :

Ce règne de trois mois paraissait marqué pour un rôle civilisateur. Les divergences, les conflits entre la couronne et le chancelier avaient encore accentué la signification des proclamations du début... C'est fini. Le rêve, il est à craindre, n'aura été qu'un rêve. Un avenir prochain nous montrera si aucune des influences bénignes que Frédéric avait répandues autour de lui, n'est destinée à lui survivre.

La *République française* :

Sans doute encore M. de Bismarck est là, dont le nouvel empereur suivra docilement les conseils, M. de Bismarck, toutefois, commence à sentir le poids de la vieillesse, et puis rien ne garantit que, sous Guillaume II, sa politique sera exactement ce qu'elle fut sous Guillaume I^{er}.

Tenons-nous donc sur nos gardes, sans peur comme sans imprudence.

Le *Journal des Débats* :

La souplesse et la facilité que Guillaume II a montré jusqu'ici, au milieu des complications de la vie de la cour, à se plier aux sentiments de ceux dont il avait reconnu l'autorité morale, permettent d'espérer qu'il continuera à accepter les conseils du chancelier dont son grand-père avait dit qu'il ne se séparerait jamais, et que, sous son règne, tant au moins que le prince de Bismarck vivra, la paix de l'Europe ne sera pas menacée par l'Allemagne plus qu'elle ne l'a été dans les dix années qui viennent de s'écouler.

Les journaux boulangistes — cette note est à remarquer — voient dans l'avènement de Guillaume II des présages de guerre.

La *Lanterne* :

Ne négligeons aucune précaution, et méfions-nous de tous les pièges. Nous n'avions pas, hier, beaucoup de sécurité ; mais nous avons aujourd'hui l'insécurité la plus complète. Sentinelles, garde à vous !

L'*Intransigeant* :

La situation va donc prendre une gravité exceptionnelle, et nous n'en sortirons que par un redoublement de sang-froid et d'énergie. Nous devons pouvoir mettre, à un moment donné, trois millions d'hommes sous les armes. Il ne s'agit plus que de les armer. Qu'on triple au besoin le budget de la de la guerre. Le pays le paiera sans se plaindre, car il comprend qu'il vaut mieux dépenser son argent à l'armement des Français que de le garder pour le verser, comme en 1871, entre des mains allemandes.

On a trouvé cinq milliards pour solder les frais de guerre. On les trouvera bien pour la préparer.

Les lignes suivantes du *Mot d'Ordre*, surtout les dernières, nous paraissent pouvoir servir de conclusions :

Il faut s'attendre à tout, même à la paix. Mais, pour nous, Français, l'heure est solennelle, et tout en affirmant notre volonté de ne rien faire qui puisse être considéré comme une provocation à la guerre, nous devons nous mettre en état de répondre à toutes les agressions.

Il faut être prêts.

Toutes les autres considérations s'effacent aujourd'hui devant les impérieux devoirs de la défense nationale. Honte à ceux qui ne comprendraient pas et qui continueraient à occuper le pays de leurs querelles personnelles.

il se trouve très heureux ; d'ailleurs, je le laisse vivre à sa guise, et il fait à peu près ce qu'il veut.

— Tu as, ma foi, bien raison ! Partons. Envoie ta voiture à la gare de l'Ouest, où elle attendra l'arrivée de notre monde, et monte avec moi dans la mienne.

— C'est entendu.

Bernard appela le garçon, solda la dépense, et les deux amis, le cigare à la bouche, quittèrent le jardin des Tuileries ; ils montèrent en voiture, après avoir donné l'ordre au cocher de Bernard de se rendre à la gare de l'Ouest et d'attendre, ainsi que cela avait été convenu.

Le coupé de Julian d'Hirigoyen gagna la place de la Concorde, s'engagea dans les Champs-Élysées, tourna dans la rue de Berry, prit le faubourg du Roule et, enfin, après quelques détours, la voiture enfila le boulevard de Courcelles et s'arrêta devant un magnifique hôtel, d'aspect grandiose, situé à l'angle opposé du boulevard, à cinquante ou soixante mètres tout au plus de l'hôtel d'Hirigoyen.

Aussitôt que les deux hommes eurent mis pied à terre, le coupé partit au grand trot et alla attendre au tournant du boulevard.

Julian et Bernard pénétrèrent dans l'hôtel par le guichet.

Ils étaient attendus ; la livrée était groupée dans la cour d'honneur.

Il n'y avait environ, en fait de domestiques, que le concierge, un chef de cuisine ayant longtemps habité le Mexique, six valets de pieds, six cochers, des palefreniers et quelques marmitons.

Les autres domestiques devaient arriver avec les maîtres.

INFORMATIONS

L'élection de la Charente. — M. Gelibert des Seguis, conservateur, 31,401 voix.
M. Déroulède, boulangiste, 20,656.
M. Weller, républicain, 23,989.

Le duc d'Aumale à l'Académie française. — M. Ludovic Halévy a lu, jeudi, à la séance de l'Académie française, un fragment de l'*Histoire des princes de Condé*, de Mgr le duc d'Aumale.

Voici quelques lignes de la préface :

« Je continue ce livre comme je l'ai commencé, aux mêmes lieux, dans la disgrâce et sous le poids d'un exil que je crois immérité.

« ... Les coups qui me frappent ne troublent pas la sérénité de mon jugement, et je tiens à conserver vis-à-vis de ceux qui prendront la peine de me lire la liberté d'appréciation que je retrouve au fond de mon cœur... Toute tyrannie est haïssable. L'homme de bien a le devoir de protester à tout risque contre l'acte tyrannique qui, dans sa personne, atteint le public ; de résister, de lutter même si, au péril de sa vie, il peut mettre un terme à l'oppression de tous ! Il n'a pas le droit de troubler sa patrie, de la déchirer, et d'y porter la guerre pour venger une offense personnelle... »

« ... Non, quoi qu'on dise, la France n'est pas née d'hier, et ce n'est pas d'hier que nos pères ont commencé à l'aimer et à la servir... Lorsque, aux heures obscures, les regard inquiets cherchent un phare dans l'ombre, quand les courages s'éteignent et que les caractères s'effacent, écoutons les voix désolées qui, après cent ans de guerre, oublièrent Bourgogne et Armagnac pour se rallier au cri de : « Vive la France ! »

Ordre du jour à l'armée prussienne.

— Dans l'ordre du jour adressé par l'empereur Guillaume II à son armée, nous remarquons le passage suivant :

« Nous sommes unis l'un pour l'autre et nous resterons unis par un lien indissoluble, soit que nous ayons, par la volonté de Dieu, la paix ou la tempête.

Paris, 19 juin.

La cérémonie des obsèques de l'empereur Frédéric a eu lieu hier, dans la petite église de la Paix, à Posdam.

Paris, 18 juin.

Suivant le correspondant de la « France », à Berlin, les mesures militaires extraordinaires prises autour du château de Friedrichskron ont été motivées par ce fait que, le jour même de son avènement au trône, on avait cherché à attenter à la vie de l'empereur Guillaume II.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Le général Vincendon, arrivé ce matin à Cabors, est allé visiter le camp de Caillac.

Enregistrement. — M. Ritou, receveur de 5^e classe à Vayrac, est nommé receveur à Lemboye (Basses Pyrénées).

Tous ces gens parlaient couramment l'espagnol. La connaissance approfondie de cette langue avait été une des principales conditions de leur engagement.

La plupart d'entre eux étaient Basques et personnellement connus de Bernard.

Cette espèce de revue terminée, les deux hommes commencèrent la visite de l'hôtel.

Tout était dans le meilleur ordre et absolument comme Bernard l'avait annoncé à son ami.

Les chevaux attendaient dans les écuries et les voitures sous les remises.

Les appartements, très vastes, bien éclairés et admirablement disposés, étaient meublés avec le plus grand luxe, et ainsi que Julian l'avait recommandé, les appartements ressemblaient par leurs dispositions et les meubles dont ils étaient garnis à l'hacienda de la Florida.

L'imitation avait été poussée jusqu'à un point inouï, c'était vraiment à s'y méprendre.

Mais ce qui arracha à Julian un véritable cri d'admiration, ce fut la vue d'un immense jardin d'hiver, de plein-pied avec tout le rez-de-chaussée de l'hôtel, délicieusement dessiné et rempli à profusion de toutes les magnifiques plantes de la flore tropicale.

Ce jardin d'hiver avait une étendue de douze cents mètres.

Il paraissait en avoir le double, tant les allées venaient, allaient, s'enchevêtraient les unes dans les autres et revenaient sur elles-mêmes.

L'ensemble était ravissant, les détails admirables.

C'était véritablement une merveille.
GUSTAVE AIMARD. (A suivre)

allée et fumant un cigare, tout en buvant à petits coups un grand verre de café froid, mélangé d'eau glacée.

Julian lui serra la main et s'assit près de lui en ordonnant au garçon de lui servir un soda-water.

— Eh bien ? demanda-t-il à son ami.

— Tout est terminé depuis ce matin, répondit Bernard. Rien ne manque. J'ai suivi tes plans à la lettre. C'est véritablement une maison sonorielle à l'intérieur, bien entendu ; le jardin d'hiver est surtout magnifique. Mais cela, je t'en avertis, coûtera des sommes folles.

— Bah ! fit Julian en riant, c'est son affaire ; je n'ai fait que me conformer à ses intentions. Le principal est qu'il soit satisfait.

— Il le sera, je l'en réponds. Le diable m'emporte s'il ne se croira pas à sa chère Florida !

— Tant mieux si cela est ainsi. Se trouvant bien, il restera plus longtemps avec nous.

— C'est pardieu vrai ! je n'y avais pas songé. Veux-tu visiter l'hôtel avant son arrivée ?

— Certes. Mais nous avons du temps devant nous ; ils n'arriveront qu'à quatre heures. Ils ont commandé un train particulier. Ils ont je ne sais combien de wagons, de bagages ; ils amènent avec eux jusqu'à des mustangs des prairies.

— Bonne bêtes ! cela me fera plaisir de les revoir.

— De qui parles-tu ? dit Julian en riant, des gens ou des chevaux ?

— Je parle des mustangs, carai ! Tu sais combien j'aimais le mien, mon pauvre Negro. Et toi, où en es-tu ?

— J'ai complètement terminé aussi ; mais il

Emigrants. — Quelques personnes de Mauroix se disposent à partir pour l'Amérique du Sud.

Chemins de fer

Les journaux de la Dordogne publient l'entrefilet suivant :

« Un projet de loi a été déposé ayant pour objet d'approuver une convention passée entre l'Etat et la Compagnie d'Orléans pour l'exécution à voie étroite de divers chemins de fer. Il s'agit des trois sections concédées à l'Orléans par la convention de 1883 : Thiviers à Sarlat, Hautefort au Burg-Allassac, et embranchement sur Gourdon du chemin de fer de Saint Denis près Martel, au Buisson.

« Les lignes dont il s'agit, dit l'exposé des motifs, qui présenteront ensemble un développement de cent vingt-cinq kilomètres, ont déjà reçu un commencement d'exécution ; mais il sera facile d'utiliser dans le système de la voie étroite les quelques travaux faits. L'économie sur la dépense d'établissement est évaluée à 30 0/0, sans parler des économies annuelles à réaliser dans l'exploitation ; le projet estime que les lignes précitées, construites à voie normale, donneraient des déficits constants d'exploitation, tandis que dans le système de la voie d'un mètre, la dépense d'exploitation y sera assez réduite pour pouvoir être sensiblement couverte par les recettes.

« Le département de la Dordogne, le plus intéressé à l'établissement de ces chemins, parmi les trois départements traversés, avait promis une subvention de 25,500 fr. par kilomètre à construire sur son territoire. L'Etat a tenté de conclure un accord amiable avec ce département en vue de réduire cette subvention d'une part proportionnelle à l'économie que l'adoption de la voie étroite permettrait d'obtenir ; les négociations n'ont pas encore abouti, et l'Etat croit devoir passer outre, sauf au département de la Dordogne à faire, s'il le juge convenable, valoir ses droits devant la juridiction compétente.

« Les lignes en question seront exécutées, pour le compte de l'Etat, par la Compagnie d'Orléans, qui contribuera aux dépenses de superstructure pour 12,500 fr. par kilomètre. Les dépenses à rembourser par l'Etat à la Compagnie, tant pour les travaux d'infrastructure ou de superstructure que pour ceux d'agrandissement ou autres, pourront faire l'objet de forfaits à déterminer par l'administration, sur l'avis conforme du conseil général des ponts et chaussées. Le délai d'exécution a été fixé à trois ans, à partir de l'approbation des plans parcellaires. La Compagnie d'Orléans aura la faculté de ne pas exploiter elle-même ; mais les traités qu'elle pourrait passer en vue de cette exploitation devront être soumis à l'approbation du gouvernement. »

Fêtes de Catus

(De notre correspondant particulier)

Sous le patronage de la nouvelle municipalité républicaine, la fête de la St-Barnabé a été célébrée, dimanche, à Catus, avec un éclat inaccoutumé.

Annoucée le matin, de bonne heure, par une salve de coups de canon, grâce à un ciel d'azur que ne faisait pas prévoir le temps broumeux de la veille, la fête a eu un très grand succès. Les jeux nombreux et variés ont été très suivis par une foule gaie et endimanchée, venant d'un peu partout.

Cahors avait donné son contingent de jolies jeunes filles, et ce n'était pas le moins remarqué.

La cavalcade, organisée par M. Pilo, directeur des théâtres de Cahors et de Montauban, a été fort brillante, et nous ne pouvons faire mieux que de recommander M. Pilo aux municipalités et aux groupes de personnes, désireuses d'organiser dans leur ville ce genre de distraction. Ils n'ont qu'à lui écrire directement à Montauban. La façon avec laquelle il a organisé celle de Catus, nous est un sûr garant qu'on peut s'adresser à lui pour toute espèce de cavalcades.

Les musiciens, pris parmi les meilleurs de la Lyre Cadurcienne, ont été aussi remarquables de brio et d'entrain, tant sur le parcours de la cavalcade que dans les danses qui ont suivi et clôturé la fête, à minuit, après un superbe feu d'artifice, tiré à la tombée de la nuit, et qui a été vigoureusement applaudi.

C'est sous la halle, brillamment pavoisée, en-guirlandée et illuminée, que le bal, auquel presque tout le monde a pris part, a eu lieu.

Population enthousiaste et très hospitalière, jeux variés et danses entraînantes, en voilà suffisamment pour passer une agréable journée. C'est ce que nous avons fait. D'ailleurs, même après le bal, les rues étaient pleines de monde, qui se sentait trop heureux de vivre dehors avec l'air pur et frais, dans la calme splendeur d'une belle nuit étoilée.

Et la joie éclatait encore, Qu'un ciel brillait la belle aurore.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 28 mai 1888
Présidence de M. Lebeuf

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sur la proposition de M. Carbonel, la Société décide à l'unanimité que, suivant l'usage, des félicitations seront envoyées à M. Larroumet, chef de cabinet du ministre de l'instruction publique et membre correspondant de la Société, sur la distinction honorifique (chevalier de la Légion d'honneur) qui lui a été décernée.

Au sujet de l'érection d'un monument à Clément-Marot, il est décidé que tous les membres de la Société seront individuellement convoqués pour étudier les mesures à prendre.

M. Rouquet lit plusieurs pièces de poésie à lui dédiées par MM. Victor Lieutaud, chancelier du félibrige, de Berluc-Pérussis, président de l'Académie d'Aix, et les réponses qu'il y a faites.

Il lit également une charmante nouvelle quercynoise : *Le Port-bonheur*, par M. Léopold Barra, membre de la Société des Etudes du Lot.

M. Rouquet donne enfin lecture d'une pièce de vers de sa composition (genre humoristique), écrite en patois cadurcien. Cette pièce, dont le sujet plaisant est quercynois, a pour titre : *Lo Nitsoulo* (la chouette).

La séance est levée à 10 heures.
Le secrétaire des séances, G. ROUGIER.
Le président, LEBEUF.

Séance du 4 juin

Présidence de M. Cangardel, président

Les publications suivantes sont déposées : Annuaire de la Société académique franco-hispano-portugaise de Toulouse, 1887-1888. Annales du musée Guinet, tome XIV. Revue du département du Tarn, etc.

M. Valdiguié présente à la Société un « Liber pontificalis » imprimé à Florence en mai 1543. Cet ouvrage renferme 524 pages numérotées sur le recto seulement. Il est imprimé en gothique, tantôt à l'encre noire tantôt à l'encre rouge. Le format est grand id-4°. De nombreuses gravures sur bois illustrent le texte.

Ce « Liber pontificalis » est un type curieux et fort bien conservé de l'imprimerie au XVI^e siècle.

M. Valdiguié présente, en outre, un encensoir en bronze très ancien, mais dont il n'est pas possible de déterminer l'époque. Cet objet est d'un modèle original et qui semble très rare.

M. Laroussilhe signale dans le *Feu Follet* l'ode intitulée *Galatée* de M. Francis Maratuech, couronnée aux Jeux Floraux de Toulouse. M. Maratuech a obtenu la plus haute récompense de l'année : une violette d'argent.

Il signale également la suite d'un article de M. Léopold Barra ayant pour titre : *Excursion de Capdenac à Brive*. Cette partie de l'étude de M. Barra traite d'Assier, de son château et de Galiot de Genouillac.

M. Rougier informe la Société qu'il a été prévenu par M. Rulhié, maire de Cézac, membre correspondant de la Société des Etudes, qu'il a été découvert aux environs de Cézac des tombeaux gallo-romains qui sont encore intacts. Il serait peut-être utile de procéder à des fouilles. Les 200 fr. accordés par M. le Préfet du Lot, pour cette œuvre, pourraient être partiellement employés dans cette occasion. La Société accepte en principe et charge M. Rougier de s'entendre à ce sujet avec M. Rulhié.

La commission d'initiative de l'érection du monument à Clément-Marot, est arrêtée.

Elle se composera du bureau actuel, des membres des commissions actuelles, des anciens directeurs et secrétaires généraux de la Société, qui font actuellement partie de la Société et de quelques autres membres choisis.

Le secrétaire des séances, G. ROUGIER.
Le président, F. CANGARDEL.

Arrestation. — Agissant en vertu d'un mandat d'amener décerné par le parquet de Moissac, la police de Cahors a mis en état d'arrestation le nommé Vnges, Pierre originaire de Labastide-Morat, inculpé de vol qualifié.

Le marché foire du 16 juin a été peu important : 300 bœufs ou vaches ont été conduits sur le marché aux bestiaux ; les bœufs destinés à la boucherie ont été livrés à raison de 31 francs les 50 kilogrammes, poids vif.

600 moutons ont été livrés au prix de 0 fr. 45 à 0 fr. 55 le kilogramme, poids vif.

240 hectolitres de blé ont été vendus au prix moyen de 19 fr. 25 l'hectolitre.

80 hectolitres de maïs, vendus à raison de 13 francs l'hectolitre.

Foire du 15 juin à Figeac. —

La foire de vendredi n'a pas été relativement mauvaise en ce sens que les denrées abondaient et que les transactions se faisaient facilement.

Le blé ne valait pas plus de 3 fr. 75 à 3 fr. 90 le cinquième de l'hectolitre. Le blé sarrasin 2 fr. 30, Le maïs, 3 fr. 30. L'avoine ne dépassait pas 1 fr. 90. Les haricots se vendaient 5 francs.

Les bœufs gras coûtaient 28 à 30 le quintal, selon la qualité. Les bœufs de travail, 600 fr. la paire. Les vaches, 450 fr. environ. Les veaux gras atteignaient 0 fr. 75 le kilo. Les brebis se vendaient 20 fr. et les porcelets 15 francs.

La foire de Montcabrier a été belle ; il s'est vendu beaucoup de bœufs à des prix variant de 300 francs à 700 francs la pai-

re, suivant grosseur et qualité.

Les porcs nourrissons ont subi une baisse de 5 francs par pièce.

Les autres porcs étaient au cours des foires précédentes.

Les brebis destinés à l'élevage étaient en baisse.

Les grasses se vendaient de 7 0 75 centimes le kilo poids vif.

La volaille, de 60 à 65 la livre.

Les œufs de 55 à 60 centimes la paire.

ETUDE

De M^e Georges DELBREIL, licencié en droit avoué près le tribunal civil de Cahors.

VENTE

A SUITE DE

Saisie immobilière

ADJUDICATION

Fixée au vingt-un juillet prochain

Suivant procès-verbal de M^e Brousse, huissier à Puy-l'Evêque, en date du onze avril dernier, dénoncé le dix-sept du même mois d'avril, et transcrit, ainsi que l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors le vingt-dixième d'avril, volume cent vingt-deux, numéros trente-trois et trente-quatre.

Il a été procédé :
A la requête de Monsieur Antoine Maurel, propriétaire et teinturier, domicilié à Puy-l'Evêque.

Lequel a constitué aux fins des présentes, M^e Georges Delbreil, avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant, cours de la Chartreuse, n^o 10.

Sur la tête et au préjudice du sieur Antoine Combarel et de Marie Redon, sa femme, propriétaires, cultivateurs, habitants et domiciliés actuellement, en qualité de métayers de M. Dulac de Ste-Foi, dans la commune de Caze-de-Roques canton de Tournon (Lot-et-Garonne), et précédemment au lieu de Pêchestève, commune de Grézels, canton de Puy-l'Evêque, débiteurs solidaires.

A la saisie réelle des biens ci-après désignés.

Biens saisis :

Article premier

Une maison d'habitation et aulre bâtisse joignant à usage de cave et d'étable à cochons ou à brebis, ainsi que le patus en dépendant, le tout situé au lieu dit Pêchestève, commune de Grézels, figurant au cadastre de cette commune sous le numéro 929 de la section C du plan, la maison pour un revenu net de un franc, sixième classe et le sol d'icelle et le patus pour une superficie de un are cinquante centiares et un revenu net de un franc vingt centimes première classe.

Toutes ces bâtisses sont construites en pierres et couvertes en tuiles creuses, deux tuyaux de cheminée apparaissent au-dessus du toit de la maison composée d'un rez-de-chaussée avec grenier au-dessus seulement, sa porte d'entrée donne au midi sur le patus, une fenêtre garnie de vitrages et contrevents donnant aussi sur le patus, éclaire l'intérieur, deux jours ou volets au dessus de ces deux ouvertures, donnent du jour au grenier ; Une petite ouverture garnie d'un petit contrevent fermant intérieurement au verrou et percée dans la façade est, éclaire également l'intérieur ; la porte de la cave et celle des deux étables qui y font suite ayant chacune une ouverture supérieure aux portes pour panser ; le grenier donnant au couchant sur le patus et le tout confronte du levant avec un chemin public, du midi et du couchant avec patus de Caminade qui paraissent communs avec celui-ci ainsi qu'avec une bâtisse du même séparée par un mur intérieur qui paraît être mitoyen et du nord avec propriété de Caillou.

Article deux

Une parcelle de terre autrefois jardin, située au même lieu dit Pêchestève, figurant audit cadastre sous le numéro 934, de la même section C du plan, pour une contenance de trois ares cinquante centiares, d'un revenu net de deux francs dix centimes, deuxième classe.

Article trois

Une terre labourable située au lieu dit Cloup-Maurel, non loin du village de Pêchestève, figurant audit cadastre sous le numéro 950 P de la même section C du plan, pour une contenance de vingt-six ares soixante-dix centiares et un revenu net de quatre francs quatre-vingt-neuf centimes, troisième et quatrième classes.

Article quatre

Une vigne perdue où croissent quelques arbres fruitiers, attenante et au même lieu dit Cloup-Maurel, figurant audit cadastre sous le numéro 949 de la même section C du plan, pour une contenance de douze ares quatre-vingt-dix centiares et un revenu net de deux francs quatre-vingt-quatre centimes, troisième classe.

Article cinq

Une parcelle de bois située au lieu dit Malvaysse, figurant audit cadastre sous le numéro 834 P de la même section C du plan, pour une contenance de dix-neuf ares soixante-cinq centiares et un revenu net de un franc cinquante-sept centimes, troisième classe.

Article six

Une autre parcelle de bois attenante et au même lieu dit Malvaysse, figurant audit cadastre sous le même numéro 834 P, de la même section C du plan, une égale contenance de dix-neuf ares soixante-cinq centiares et un égal revenu de un franc cinquante-sept centimes, troisième classe.

Article sept

Une parcelle de pâture située au même lieu dit Malvaysse, figurant audit cadastre sous le numéro 835 P de la même section C du plan, pour une contenance de six ares trente centiares et un revenu net de treize centimes, troisième classe.

Article huit

Une autre parcelle de pâture attenante et au même lieu dit Malvaysse, figurant audit cadastre sous le même numéro 835 P de la même section C du plan, pour une égale contenance de seize ares trente centiares et un revenu net de douze centimes troisième classe.

Article neuf

Une parcelle de bois située au lieu dit le Bousquet, figurant audit cadastre sous le numéro 1152 P de la même section C du plan, pour une contenance de onze ares soixante-cinq centiares et un revenu net de quatre-vingt-treize centimes, troisième classe ;

Article dix

Une parcelle de pâture attenante et au même lieu dit le Bousquet, figurant audit cadastre sous le numéro 1153 P de la même section C du plan, pour une contenance de cinq ares neuf centiares et un revenu net de dix centimes, troisième classe.

Article onze

Une parcelle de pâture, située au lieu dit vignes trexes, figurant au dit cadastre sous le numéro 1333 P de la même section C du plan, pour une contenance de vingt-cinq ares quatre vingt centiares et un revenu net de douze centimes, quatrième classe.

Article douze

Enfin une vigne perdue attenante et au même lieu dit Vignes Trexes, figurant audit cadastre sous le numéro 1334 de la même section C du plan, pour une contenance de cinq ares, et un revenu net de un franc dix centimes, troisième classe.

Tous les biens immeubles, ci-dessus désignés, sont situés, aux lieux susdits sur le territoire de la commune de Grézels, canton de Puy-l'Evêque, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente des biens ci-dessus décrits, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors où chacun peut en prendre connaissance.

La publication en a été faite le seize juin courant, et l'adjudication desdits biens a été continuée au vingt-un juillet prochain.

En conséquence, l'adjudication desdits biens saisis, aura lieu le **vingt-un juillet prochain**, à l'heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors au palais de justice de cette ville.

Elle sera faite en un seul lot, sur la mise à prix de dix francs ci-dessus désignés, 10 fr.

En sus des charges.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable :
Cahors, le dix-huit juin mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant,
DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le juin mil huit cent quatre-vingt-huit, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : BOUDET, receveur.

BOURSE. — Cours du 14 juin 1888.

3 0/0.....	82 45
3 0/0 amortissable (nouveau).....	86 45
4 1/2 0/0 1883.....	105 70
Actions Orléans.....	1,318 75
Actions Lyon.....	1,243 75
Action Panama.....	385 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	402 50
Obligations Lombardes.....	295 00
Obligations Saragosse.....	356 00

AVIS

COMPAGNIE UNIVERSELLE

DU

CANAL INTEROCEANIQUE DE PANAMA

EMPRUNT DE 720 MILLIONS

Emprunt autorisé conformément aux prescriptions de la loi du 21 mai 1836 par la loi du 8 juin 1888, mais sans aucune garantie ou responsabilité de l'Etat.

Les souscriptions aux obligations à Lots de la Compagnie de Panama, sont reçues à Cahors, chez MM. J. Cangardel et Fils, correspondant attitrés de la Compagnie.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{ME} SABATIÉ
CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Étuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF:

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Étuves, avec soins particuliers..	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr. »	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

GRAND ENTREPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POGUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noël 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité: 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez: J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

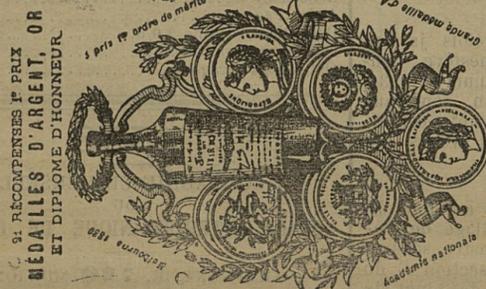


LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale. Inventeurs à Paris de
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter; il est difficile de créer
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sagny forment essentiellement la base.
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la Grande CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

Avis Important

Pour cause d'extention, C^o Française, pour l'exploitation de Brevets Français et Étrangers, pour produits nouveaux, déjà mis en valeur et très recherchés, demande dans le département un Représentant Général, honorable, actif et bien posé, pouvant souscrire quelques actions comme dépositaire de la Compagnie. Inutile de répondre si l'on ne peut souscrire. — Ecrire: Banque Immobilière et Foncière, 46, boulevard Haussmann, Paris.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE LIÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS
BAINS DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goute, calculs urinaires, etc.
Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre: Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.
Trajet direct en chemin de fer
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement
Écrire: Administration de la C^o concessionnaire PARIS, 8, Boulevard Montmartre

GUÉRISON CERTAINE

DE TOUTES LES AFFECTIIONS DE LA PEAU
DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science
Le Traitement au dérangément du travail. Il est à la portée des petites bourses, dès le deuxième jour, il procure une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIRMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE 11, rue St-Louis, à MELUN (S.-M.). CONSULTATION GRATUITE PAR CORRESPONDANCE

A CÉDER

UNE ÉTUDE D'HUISSIER A CAHORS

S'adresser à M. COSSÉ, RUE JEAN VIDAL, N° 3.

Maison spéciale d'Accouchement DIRIGÉE PAR

M^{me} Angèle Raymond Gérardgeorge

Maitresse Sage-Femme
Rue des Augustins, 28, et place Villebourbon, 1, Montauban (T-et-G.)
PREND DES PENSIONNAIRES

Guérison radicale des Maladies de Matrice

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS
Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* AUDOUARD *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTI-FRICE ALCALINE ET ÉLIXIR BRUCODON
Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr. EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleury, 83, PARIS
A. LE VASSEUR & C^o ÉDITEURS
LIVRAISON IMMÉDIATE
de tous les ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES
Garantes, sans-erreur, garanties en Écriteur, etc.
AU MEILLEUR PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR
Payable Cinq Francs par mois, sans escompte, ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Le propriétaire-gérant, Layton.



RHUM

S^T-GEORGES

DANS LES MEILLEURES MAISONS

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Églises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'étranger, continuera à Cahors, à offrir à moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE

M. M. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Derembourg, professeur à l'École des langues orientales; Dr. L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; membre de l'Institut; Dr. L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Minz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° colporteur de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison	Chaque volume broché
1 franc	25 francs
Payables à raison	de 10 francs par mois

H. LAMIRAULT & C^o Éditeurs
PARIS 61, Rue de Rennes, 61

En vente au bureau du Journal.

CADRE DU LOT

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.